



**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles de l'enseignement public de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière**

## **Syndicat du Val-de-Marne**

**CIRCULAIRE MOUVEMENT groupe de travail du 14/02 :**

# **Une génération entière d'enseignants sacrifiée ! Voici la conséquence des propositions que la DASEN s'obstine à vouloir imposer ! Totalemment inacceptable !**

Malgré le refus unanime des délégués du personnel d'accepter ses propositions sur « les vœux larges obligatoires », en application des directives ministérielles, la DASEN prétend imposer aux collègues, qui ne sont actuellement pas titulaires de leur poste, de formuler au moins un des vœux larges suivants pour que leur mouvement soit validé sur 40 vœux possibles.

- Tout poste en choisissant la zone 1, 2, 3 ou 5 (soit une affectation à titre définitif au hasard sur tous les types de postes rattachés à une des écoles de la zone : adjoint, mais aussi BR ou encore TR ASH – sachant que les TR ASH sont amenés à travailler sur tout le département)
- Zone 4 poste de remplaçants TR ASH (qui sont rattachés à une école de la zone 4 mais qui, selon la circulaire, sont amenés à travailler sur tout le département).

**(voir carte des zones page 3)**

**Il faut être clair :** à l'issue du 1<sup>er</sup> mouvement 2018, il restait 246 postes de BR vacants (dont 200 à l'Ouest du Val-de-Marne). Cette situation est la conséquence directe de la décision de la DASEN de supprimer les ZIL et de les remplacer par des BR devant faire des remplacements sur une zone étendue (1/5 du département). Face à de nouvelles conditions de travail totalement détériorées (notamment à cause de l'étendue des zones), de nombreux collègues qui étaient titulaires d'un poste de ZIL à TD depuis plusieurs années ont fait le mouvement pour obtenir un poste classe. Le nombre de postes de remplaçants vacants a donc explosé !

**Et maintenant, après avoir détérioré les conditions de travail des remplaçants, la DASEN voudrait imposer que ces postes de BR, rendus très peu attractifs du fait de ses décisions, soient attribués à titre définitif à une génération de collègues qui se retrouveraient contraints de les demander (à contre cœur). Toute une génération de jeunes collègues qui seront donc « coincés », à titre définitif pendant 10, 15 ans sur un poste dont ils n'arriveront plus à partir. **Une génération sacrifiée en quelque sorte pour répondre aux exigences que tous les postes soient pourvus à TD dès le premier mouvement !****

Autre nouveauté annoncée par la DASEN le retour des anciens titulaires de circonscription, collègues affectés à titre définitif sur une circonscription pour occuper des postes fractionnés définis chaque année par l'IEN !

**Les collègues qui ont 10 ans d'ancienneté voire plus, qui sont actuellement affectés à titre provisoire sur des postes pleins risquent de se retrouver sur des postes fractionnés, qui plus est sur des communes éloignées de chez eux ! Intolérable !**

**Pour le reste, la DASEN a, de nouveau modifié le barème, qui ressemble de plus en plus à une usine à gaz et qui va de moins en moins être contrôlable !**

- 10 points par an pour l'AGS
- 10 points par tranche de 5 ans d'ancienneté dans le département
- 20 points par enfant jusqu'à 12 ans inclus, 1 point par enfant de 13 à 18 ans
- 750 points pour un enseignant reconnu travailleur handicapé (RQTH), conjoint ou enfant RQTH
- 150 points pour bonification sociale ou médicale
- 45 pour 5 ans continus dans le même réseau REP, 55 REP plus
- 999 points en cas de fermeture de classe sur son école (300 points sur la commune et la circonscription, 200 points sur tout le département)
- Maintien des bonifications déjà annoncées : 10 points par année de séparation de conjoint sur les communes limitrophes au département du lieu de travail du conjoint, s'il exerce dans un département limitrophe au département
- 150 points pour un rapprochement avec le détenteur de l'autorité parentale pour la commune d'exercice professionnel de l'autre parent soit la commune où réside l'enfant ou la commune où est scolarisé l'enfant.
- 500 points pour les directeurs qui perdent une bonification indiciaire par mesure de carte scolaire
- 100 points pour les retours de disponibilité, congé parental CLD, retour de détachement
- 5 points pour le vœu 1 réitéré et 5 points par an de stabilité pour les BD qui restent BD
- 2 points de fonction par an puis 1 les années suivantes jusqu'à 15 points pour les directeurs et en ASH
- . 2 points par an (maximum 10 points) pour les non spécialisés en ASH

**Rappelons qu'en Seine-Saint-Denis, les vœux larges imposés portent sur une commune et un type de poste (par exemple maternelle St Maur ou élémentaire Champigny). Une même circulaire ministérielle donnerait donc lieu à des interprétations à géométrie variable d'un département à l'autre ! Ainsi dans le Val-de-Marne, la DASEN s'acharne à vouloir imposer coûte que coûte des affectations à titre définitif sur des zones beaucoup plus larges, sans que les collègues ne puissent avoir le moindre choix pédagogique.**

**Pour le SNUDI-FO, les dernières propositions de la DASEN sont toujours totalement inacceptables. Elles constituent une attaque sans précédent contre nos droits statutaires et doivent être abandonnées !**

**Le SNUDI-FO 94 n'accepte pas que soit sacrifiée toute une génération d'enseignants !**

Le SNUDI-FO 94 invite les collègues à signer et faire signer la pétition unitaire (SNUDI-FO, SNUipp-FSU, CGT Educ'action) et à se réunir dans les écoles pour établir leurs revendications précises et discuter des moyens permettant de les faire aboutir. Les collègues de Villejuif viennent de montrer que la grève dans l'unité, avec leurs organisations syndicales, sur une revendication précise permet de gagner. Ce qui est vrai pour la bataille contre les fusions d'écoles l'est aussi pour le retrait de la circulaire mouvement !

**PERSONNE NE PEUT ACCEPTER CE PROJET DE CIRCULAIRE MOUVEMENT !**

**ASSEZ DE MEPRIS !**

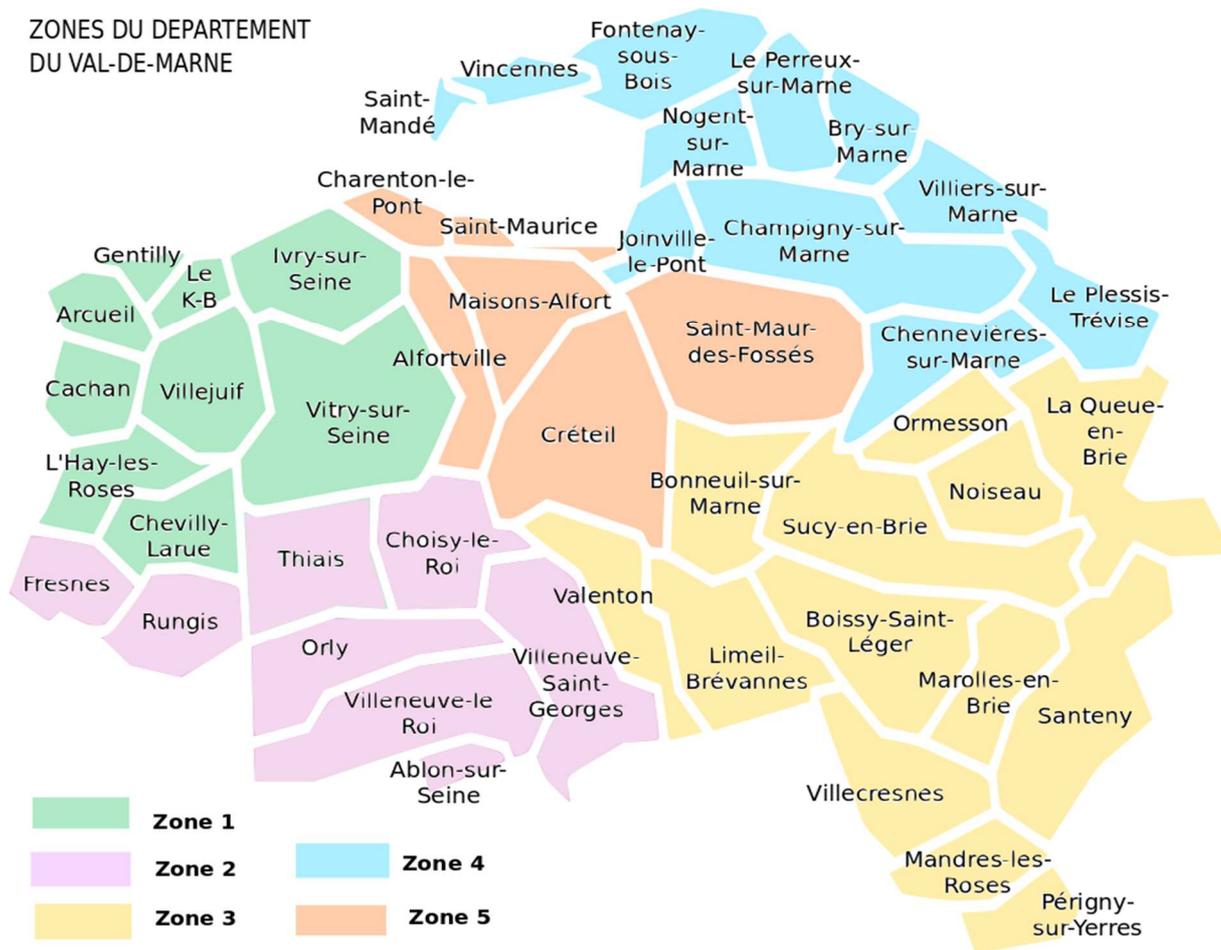
**RESPECT DES DROITS DES PERSONNELS !**

**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles de l'enseignement public, de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière**

11/13, rue des archives - Maison des syndicats - 94000 CRETEIL

Tél. : 01.43.77.66.81 - Fax : 01.43.77.31.29 - email : [94snudifo@gmail.com](mailto:94snudifo@gmail.com) - internet : [snudifo94.fr](http://snudifo94.fr) -  [snudifo94](https://www.facebook.com/snudifo94)

ZONES DU DEPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE



**OUVERTURE ET FERMETURE DU SERVEUR PREVUES:  
du 22 mars 2019 au 3 avril 2019**